

L'alimentation électrique

La partie électrique de votre installation piscine débute depuis le tableau général de votre habitation et se concentre ensuite dans le local technique où se trouve l'ensemble de vos équipements. Nos matériels répondent à des normes strictes mais, leur garantie de bon fonctionnement et votre sécurité dépendent aussi de leur raccordement électrique.



L'alimentation électrique du local technique

La ligne d'alimentation électrique du local technique est obligatoirement protégée par un disjoncteur différentiel inférieur ou égal à 30 mA (celui de l'habitation - 300 ou 500 mA - ne le remplace pas !). Dans tous les cas de figure, vous devez faire appel à un électricien qualifié, seul habilité pour intervenir sur le tableau électrique général de l'installation.

La puissance disponible au compteur (en ampères) doit être compatible à votre projet piscine, notamment en prévision de l'avenir, pour la section du câble et de la gaine de protection.

Ci-dessous : schéma de principe de l'installation électrique

